

Le Vallon, le 3 mars 2018

A l'attention du Syndicat des eaux Rives du Tarn

**Objet : Nouveaux compteurs communicants
Méthodes de déploiement.**

Mesdames, Messieurs les élus,

Nos collectifs d'information sur les compteurs communicants regroupent plus d'un millier de membres (chiffre qui va croissant) répartis sur tout le département.

A ce titre, nous tenons à attirer votre attention sur l'implication que pourrait avoir votre choix en matière de compteur à télé-relève et/ou communicant. En effet, si certains modèles permettent de sauvegarder des postes de techniciens et releveurs, d'autres peuvent au contraire nuire à l'emploi ([les élus du Bureau devraient le prendre en considération](#)) car pouvant être actionnés à grande distance grâce à des concentrateurs. Tel est notamment le cas du compteur Gazpar.

Ajoutons que certains modèles semblent pouvoir émettre à grande distance en plus de l'action du releveur, et que ses fonctionnalités ne sont pas clairement présentées par les équipementiers.

Aussi, nous tenons à souligner qu'en 2018, malgré le démarchage des sociétés Véolia, Suez et Sogedo, la Régie des eaux de la ville de Rodez n'a pas donné suite aux offres commerciales des compteurs à télé-relève automatique. Cette Régie met en avant la sauvegarde de l'emploi et lien entre les habitants et un territoire avec une technologie « autant manuelle que possible ».

Le Syndicat des eaux du Lézou-Ségala refuse aussi nettement les compteurs connectés, et ce afin de garder un lien avec les habitants, et préfère la relève à pied afin de sauvegarder les emplois.

Le Syndicat des eaux de Montbazens lui non plus n'a pas choisi la télé-relève nécessitant l'installation de concentrateurs, afin de garder le contrôle des technologies qu'il emploie.

Les principaux syndicats du département expriment donc leur méfiance et leur refus vis à vis des nouvelles technologies proposées, et ils réaffirment leur volonté de préserver un lien humain entre les élus d'un territoire et des habitants.

Par ailleurs, dans la mesure où le cadre légal de ce changement technologique n'apparaît pas clairement défini, il nous semble important que vous puissiez annoncer clairement et publiquement que l'acceptation du nouveau compteur sera optionnelle et laissé à la libre appréciation de chaque citoyen.

Comme vous le savez, la stratégie développée par Enedis pour le compteur Linky s'avère lourde de réclamations, plaintes et mains courantes en raison du non-respect du choix de l'usager. A la demande de la population, nos collectifs s'emploient activement à dénoncer les arguments fallacieux du gestionnaire et la presse se fait l'écho des problèmes rencontrés sur le terrain.*

Forts de cette expérience, nous souhaitons vivement que les méthodes de déploiement des compteurs d'eau ne s'inspirent pas de l'exemple précité, ce qui permettrait de sauvegarder les relations cordiales et bienveillantes que doit entretenir un syndicat avec ses milliers d'abonnés. Nous avons malheureusement tout lieu d'en douter si l'appel d'offre était remporté par les sociétés en délégations ou prestations de service.

Restant à votre disposition pour toute entrevue que vous jugerez utile, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, nos salutations distinguées.

*<https://www.ladepeche.fr/article/2017/12/07/2699471-le-compteur-linky-fait-desetincelles.html>